



DECLARATION DE CONFORMITE AUX REGLES DE JAUGE

MINIMES

A remplir avant de se présenter à l'inscription

NOM :

N° de VOILE :

PRENOM :

N° IODA de la voile :

R.C. 2.5.5 : Il appartient au propriétaire de s'assurer que sa coque, espars, voile et équipements sont à tout moment conformes aux règles de classe (...)



VOILE:

Elle doit être certifiée au **point d'amure** (tampon daté signé)

N° DE VOILE :

Conforme à celui attribué au bateau (livret IODA)

R.C 6.5.1

Conforme à l'annexe G des RCV, position et taille des chiffres et lettres

AIDE A LA FLOTTABILITE :

Affaires maritimes+R.C. 4.2.a

Marquage « EN393 » ou « CE » + « type 50 », sifflet attaché
Clairement lisible sur le gilet, toutes attaches d'origine en état.

BOUT DE REMORQUAGE :

R.C. 4.3.6

Longueur 8 mètres minimum, flottant, d'un seul tenant,
diamètre 5mm minimum.

RESERVES DE FLOTTABILITE :

R.C. 3.2.7

Tissée, suffisamment gonflées, valve anti-retour présente.

DERIVE :

R.C. 2.7.3.3+2.7.4+3.3.11+3.3.4

N° de série :

Bois ou époxy

Marquée du n° de voile
Reliée à la coque

SAFRAN :

R.C. 2.7.3.3+2.7.4+3.4.1.1+3.4.5.2

N° de série :

Bois ou époxy

Marquée du n° de voile
Reliée à la coque

ECOPE :

R.C. 4.3.a

Contenance 1 litre minimum, reliée à la coque

SECURITE DE MAT :

R.C. 3.5.2.11

Présente, en place, efficacité contrôlée

GARCETTES :

R.C. 6.6.3.3 + 6.6.3.4

Toutes présentes, espace inférieur à 10mm

PAGAIE :

R.C. 4.3.c

Obligatoire, reliée à la coque

Cette feuille d'auto-jauge engage la responsabilité du coureur et de son accompagnateur.

Toute fausse déclaration pourra faire l'objet d'une notification au Comité de Course pour une éventuelle réclamation. En outre, elle participerait à remettre en cause son principe et le retour d'une jauge fastidieuse.

SIGNATURES

Coureur

Accompagnateur majeur (Nom, Prénom, Fonction)



DECLARATION DE CONFORMITE AUX REGLES DE JAUGE

MINIMES

A remplir avant de se présenter à l'inscription

NOM :

PRENOM :

N° IODA de la voile :

N° de VOILE :

R.C. 2.5.5 : Il appartient au propriétaire de s'assurer que sa coque, espars, voile et équipements sont à tout moment conformes aux règles de classe (...)



VOILE:

Elle doit être certifiée au **point d'amure** (tampon daté signé)

N° DE VOILE :

Conforme à celui attribué au bateau (livret IODA)

R.C 6.5.1

Conforme à l'annexe G des RCV, position et taille des chiffres et lettres

AIDE A LA FLOTTABILITE :

Affaires maritimes+R.C. 4.2.a

Marquage « EN393 » ou « CE » + « type 50 », sifflet attaché
Clairement lisible sur le gilet, toutes attaches d'origine en état.

BOUT DE REMORQUAGE :

R.C. 4.3.6

Longueur 8 mètres minimum, flottant, d'un seul tenant,
diamètre 5mm minimum.

RESERVES DE FLOTTABILITE : Tissée, suffisamment gonflées, valve anti-retour présente.

R.C. 3.2.7

DERIVE :

R.C. 2.7.3.3+2.7.4+3.3.11+3.3.4

N° de série :

Bois ou époxy

Marquée du n° de voile
Reliée à la coque

SAFRAN :

R.C. 2.7.3.3+2.7.4+3.4.1.1+3.4.5.2

N° de série :

Bois ou époxy

Marquée du n° de voile
Reliée à la coque

ECOPE :

R.C. 4.3.a

Contenance 1 litre minimum, reliée à la coque

SECURITE DE MAT :

R.C. 3.5.2.11

Présente, en place, efficacité contrôlée

GARCETTES :

R.C. 6.6.3.3 + 6.6.3.4

Toutes présentes, espace inférieur à 10mm

PAGAIÉ :

R.C. 4.3.c

Obligatoire, reliée à la coque

Cette feuille d'auto-jauge engage la responsabilité du coureur et de son accompagnateur.

Toute fausse déclaration pourra faire l'objet d'une notification au Comité de Course pour une éventuelle réclamation. En outre, elle participerait à remettre en cause son principe et le retour d'une jauge fastidieuse.

SIGNATURES

Coureur

Accompagnateur majeur (Nom, Prénom, Fonction)